



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Kawartha Downs		Fraserville		
Date	Samedi 27 juillet 2019		Heure de départ	19 h 00	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Partiellement nuageux (Temp. : 25 °C)				
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	2 CW	Nombre total d'inscriptions	75
Paris mutuels	35 689 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Walker, Craig	Lindberg, Gunnar	

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent).....

BUREAU

James Gillespie a été convoqué pour l'examen de la course 1 du 20 juillet 2019. Infraction à la règle AGCO 22.19, pour n'avoir pas maintenu les deux pieds dans les étriers. Sanction pécuniaire de 100 \$. SB 49727. Nous avons également rappelé à M. Gillespie que les nouvelles règles relatives à la stimulation entrent en vigueur le 1^{er} août partout dans la province.

COURSES

Course 1 — Rien à signaler.

Course 2 — Rien à signaler.

Course 3 — Rien à signaler.

Course 4 — Rien à signaler.

Course 5 — Enquête. Examen du bris par le n° 4 « Angel For Life » au début de la dernière ligne droite. Il a terminé 5^e. Le n° 2 « PM Acres Allways » a terminé 4^e et a été marqué d'un bris avec interférence. Par ailleurs, le n° 1 « Imabajanmaiden » a brisé l'allure avant le départ et n'était pas à l'intérieur du poteau de départ. Remboursement de 753 \$.

Course 6 — Examen de la course après le départ pour un bris potentiel par le gagnant, le n° 1 « In Land Beach ». Aucun bris d'allure, juste une allure irrégulière.

Course 7 — Rien à signaler.

Course 8 — Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Enquête. Examen de la course vers le $\frac{3}{4}$ pour un bris potentiel par le n° 2 « Deuce Helie », qui a terminé 3^e. Le cheval a dévié vers l'extérieur, mais n'a pas perdu son allure. Aucune infraction. De plus, le n° 7 « Showdown Seelster » a brisé l'allure avant le départ et n'était pas à l'intérieur du poteau de départ. Remboursement de 1 023 \$.

Course 9 — Nous avons parlé à Nick Boyd à propos de sa stimulation. Nous avons rappelé à M. Boyd que les nouvelles règles relatives à la stimulation entreront en vigueur le 1^{er} août partout dans la province.

Course 10 — Enquête. Objection de conducteurs par Samara Johnson (n° 7) contre Reg Gassien (n° 9), le gagnant de la course, vers le $\frac{3}{4}$. Examen de la course vers le $\frac{3}{4}$. Le n° 7 « Show Me The Magic » a été replacé 1^{er} au départ. Vers le $\frac{3}{4}$, le n° 9 « Four For Orr » avait une largeur de 3 et le n° 6 « Sunshine Inn » avait une largeur de 4. Le n° 7 a subi un bris d'allure alors qu'il entrait dans le virage, le n° 9 étant vers l'extérieur. Ni l'enregistrement de la tour ni la vue panoramique ne présentent de manière claire que le n° 9 provoque une interférence contre le n° 7. De plus, lorsqu'il suivait la course, le cheval partant, Steve Skene, a affirmé qu'il n'a pas pu voir le n° 9 provoquer la perte d'allure du n° 7. Objection rejetée.

RÉCLAMATIONS

Course 1 — Rustys Flying (2) 8 750 \$ 2099551 Ont. Inc. propr. Entraîneur John MacMillan.